

Tableau 14 - Annuaire démographique 2006

Le tableau 14 présente les données les plus récentes dont on dispose sur les avortements provoqués pour des raisons légales, selon l'âge de la mère et le nombre de naissances vivantes précédentes.

Description des variables : Les notes techniques du tableau 13 contiennent une classification des avortements provoqués légalement. L'âge considéré est l'âge au dernier anniversaire, c'est-à-dire la différence entre la date de naissance et la date de l'avortement, exprimée en années solaires révolues. La classification par âge utilisée dans le tableau 14 est la suivante : moins de 15 ans, groupes quinquennaux jusqu'à 45-49 ans, 50 ans et plus, et âge inconnu.

Sauf indication contraire, les naissances vivantes antérieures sont classées dans les huit catégories suivantes: 0 à 5 naissances vivantes, 6 naissances vivantes ou plus et, le cas échéant, nombre de naissances vivantes inconnu.

Afin de fournir une interprétation plus complète de ces statistiques, il a été demandé aux pays ou zones fournissant des données de communiquer les motifs d'avortement autorisés par la loi. Cette information est présentée dans le tableau 13-1.

Fiabilité des données : à la différence des données sur les naissances vivantes et les morts fœtales, qui proviennent généralement des registres d'état civil, les données sur l'avortement sont tirées de sources diverses. Aussi ne trouve-t-on pas ici une évaluation de la qualité des données semblable à celle qui indique, pour les autres tableaux, le degré d'exhaustivité des données de l'état civil.

Insuffisance des données : en ce qui concerne les renseignements sur l'avortement, un grand nombre de sources sont utilisées, les relevés hospitaliers restant cependant la source la plus commune. Il s'ensuit que la plupart des cas qui ne passent pas par les hôpitaux sont ignorés. Il faut aussi tenir compte du fait que les données provenant d'autres sources sont probablement incomplètes. Les données du tableau 14 se limitent aux avortements provoqués pour raisons légales dont on peut supposer, en raison de leur nature même, que les statistiques sont plus complètes que les données concernant l'ensemble des avortements provoqués.

En outre, on doit tenir compte, lorsque l'on utilise ces données, des erreurs de déclaration de l'âge de la mère et du nombre des naissances vivantes précédentes, de l'hétérogénéité des méthodes de calcul de l'âge de la mère et de la proportion d'avortements pour lesquels l'âge de la mère ou le nombre des naissances vivantes ne sont pas connus.

Données publiées antérieurement : Depuis 1971, la plupart des éditions de l'*Annuaire démographique* contiennent des statistiques concernant les avortements provoqués pour raisons légales, selon l'âge de la mère et le nombre de naissances vivantes antérieures. Pour plus de précisions concernant les années et les sujets pour lesquels des données ont été publiées, se reporter à l'index.